



Refus de prise en charge des réparations de voiture

Par **claudio**, le **01/11/2010** à **11:41**

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule neuf le 11/07/2007 à Opel, avec une garantie qui expire le 16/07/2010 ou à TAXI 200 000 kms.

Donc, ma voiture est tombée en panne le 01/07/2010 et se trouve toujours au garage Opel. (MOTEUR A REMPLACER)

J'ai demandé la réparation de mon véhicule, suite à cela en date 09/09/2010. Le service technique (RAC FRANCE), m'a répondu UN REFUS DE PRISE EN CHARGE DES RÉPARATIONS DE VOTRE VÉHICULE À LA SUITE DE L'EXPERTISE RÉALISÉE.

Lettre reçue le 27/10/2010, en me demandant de justifier:

- Copie de la facture de dépose du taximètre
- Copie de l'acte de vente de votre licence de taxi

Pour permettre une nouvelle étude de mon dossier et de poursuivre les investigations de l'Expert.

Je ne peux fournir les pièces demandées, car le démontage a été effectué (courant) en août 2010 au garage Opel devant de la personne par moi-même.

Les traces de fixation sont encore visibles sur le tableau de bord et l'aile droite (avant).

Je vous remercie de m'avoir répondu Maître.

Mes sincères salutations,